



Connaissance du métier: approche globale de l'éthique professionnelle de l'enseignant

Connaissance du métier: préparer l'admission mais pas que...

Préambule

La **seconde partie (35 minutes)** porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de [l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours](#).

Des exemples au concours

Une situation de classe

Ex: Vous enseignez en CM2 : vous êtes en classe transplantée avec votre classe. Au cours d'une sortie, vous allez visiter une basilique. Un de vos élèves refuse d'y pénétrer sous le prétexte que sa religion le lui interdit.

Une situation d'EPLE

Ex: Pour vous accompagner sur votre séquence sur l'hygiène dentaire, une maman se propose de vous fournir une brosse à dent et du dentifrice d'une marque connue pour chaque élève car elle travaille dans un supermarché.

Connaissance du métier: préparer l'admission mais pas que...

Le filtre est donc celui du recrutement d'un:

- Fonctionnaire d'état
- Qui a une mission de service public
- Reposant sur des compétences professionnelles
- Sous tendues par des valeurs républicaines

COEFFICIENT 2 / RECRUTEMENT / SANCTION?

De quoi parle-t-on?

« Être enseignant, dans une perspective professionnelle, ne demande pas de sacrifier sa vie privée sur l'autel de la moralité. En effet, (...) les nouvelles conceptions professionnelles de l'enseignement et des enseignants n'exigent pas une telle abnégation de soi. Les futurs enseignants ne sont plus formés pour devenir des modèles de moralité. Ils doivent plutôt acquérir de solides compétences éthiques et développer une conscience professionnelle »



Jeffrey, D. (2013). Profession enseignante : de la moralité exemplaire à l'éthique professionnelle. *Formation et profession*, 21

De quoi parle-t-on?

« En effet, selon Boyles (1989), l'éthique professionnelle ne porte pas sur toutes les normes qui pourraient s'appliquer à un professionnel, mais seulement sur celles qui concernent les conduites et les activités liées à l'exercice d'une profession. À titre d'exemple de norme éthique universelle, considérons le fait que tout parent doit s'occuper de ses enfants. Même si un professionnel est un parent, il se peut fort bien que le fait de prendre soin des enfants ne fasse pas partie de ses activités professionnelles. **Cette distinction, individuelle/ professionnelle, est importante pour une profession qui essaie de se doter d'un code d'éthique.** Dans ce cas, il faut différencier clairement ce qui appartient à une fonction particulière de ce qui relève d'un individu. L'éthique professionnelle d'un individu est fortement influencée par sa morale et par son éthique individuelle. »

- Brunet,. (1998). Éthique et intégrité chez les gestionnaires des établissements d'enseignement. *Cahiers de la recherche en éducation*, 5(2),

De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi
n° 83-634 du 13 juillet 1983
(dite Loi Le Pors)

OBLIGATION DE DIGNITÉ (ARTICLE 25)

Cette obligation contribue à asseoir le respect de la puissance publique. Elle s'impose à l'agent à raison de sa qualité d'agent public, afin de s'assurer que la dignité des fonctions soit assurée et que l'administration soit confortée dans sa réputation.

L'obligation de dignité, qui se décline dans les propos, les agissements et la tenue dans l'exécution des missions du service, favorise la considération portée à l'administration par les usagers.

“
Dignité
”

De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

OBLIGATION D'IMPARTIALITÉ (ARTICLE 25)

Le respect de l'obligation d'impartialité participe directement au renom de l'administration dans la mesure où elle assoit l'exemplarité de la conduite de l'action publique par les agents. Cette obligation fondamentale, qui se rattache à d'autres principes tels que l'égalité, la neutralité ou l'indépendance, est inhérente aux missions d'intérêt général. Ainsi, un agent public ne peut avoir un préjugé sur une affaire en raison par exemple d'un intérêt personnel à l'affaire ou d'une prise de position publique affirmée.



De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

OBLIGATION DE NEUTRALITÉ ET RESPECT DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ (ARTICLE 25)

La neutralité peut se définir comme « l'impartialité de l'Etat à l'égard des croyances de tous les membres de la collectivité nationale ».

La neutralité du fonctionnaire est donc une condition nécessaire de la laïcité de la République et du service public. Condition de réalisation du service, elle est le corollaire du principe d'égalité, à valeur constitutionnelle. Les principes de neutralité et de laïcité, qui s'appliquent à la fonction publique et à ses agents, garantissent que le service public n'établit aucune distinction ou préférence entre les citoyens selon leurs opinions, notamment religieuses.

- A ce titre, l'agent public « s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. [Il] traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité ».

De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

OBLIGATION DE PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS/DE FAIRE CESSER UN CONFLIT D'INTÉRÊTS EXISTANT (ARTICLES 25 BIS ET SUIVANTS).

Le fonctionnaire doit veiller à faire cesser immédiatement ou à prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il se trouve ou pourrait se trouver. Ainsi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions.



De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

OBLIGATION DE SE CONSACRER INTÉGRALEMENT À SES FONCTIONS (ARTICLE 25)

Le fonctionnaire consacre l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées. Les fonctionnaires ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit. Ils peuvent toutefois être autorisés à exercer à titre accessoire, une activité, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé, dès lors que cette activité est compatible avec les fonctions qui leur sont confiées et n'affecte pas leur exercice.

De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

OBLIGATION DE SECRET PROFESSIONNEL ET DE DISCRÉTION PROFESSIONNELLE (ARTICLE 26)

Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal (notamment les articles 226-13 et 226-14).

Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. En dehors des cas expressément prévus par la réglementation en vigueur, notamment en matière de liberté d'accès aux documents administratifs, les fonctionnaires ne peuvent être déliés de cette obligation de discrétion professionnelle que par décision expresse de l'autorité dont ils dépendent.



De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire
Loi n° 83-634 du 13 juillet
1983

OBLIGATION D'OBÉISSANCE HIÉRARCHIQUE (ARTICLE 28)

Tout fonctionnaire doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique (qu'ils soient écrits ou oraux), sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public.



De quoi parle-t-on?

Obligations du fonctionnaire Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

OBLIGATION DE RÉSERVE

Cette obligation impose aux agents, même en dehors de leur service, de s'exprimer avec une certaine retenue. Afin de respecter le principe de subordination hiérarchique et de neutralité du service public, ils doivent éviter toute manifestation d'opinion de nature à porter atteinte à l'autorité de la fonction.

Le devoir de réserve interdit ainsi de tenir en public des propos outranciers visant les supérieurs hiérarchiques ou dévalorisant l'administration.



De quoi parle-t-on?

Missions de l'enseignant

La liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au **Bulletin officiel du 25 juillet 2013**.

Ce référentiel de compétences a plusieurs objectifs :

affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent se référer à la culture commune de leur profession

reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice

identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue

De quoi parle-t-on?

Les professeurs acteurs du service public d'éducation	C1- Faire partager les valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. - Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
	C2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et du cadre réglementaire de l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens. - Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation. <p>La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.</p>
	C3- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte. - Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche. - Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

<p>C4.</p> <p>Prendre en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves. - Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap. - Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.
<p>C5-</p> <p>Accompagner les élèves dans leur parcours de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif. - Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives. - Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.
<p>C6-</p> <p>Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. - Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. - Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle. - Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. - Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. - Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution. - Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

De quoi parle-t-on?

Missions de l'enseignant

C7- Maîtriser la langue française à des fins de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle. - Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.
C8- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. - Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.
C9- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs. - Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative. - Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet. - Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former

De quoi parle-t-on?

<p>Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative</p> <p>Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.</p>	<p>C10-</p> <p>Coopérer au sein d'une équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. - Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation. - Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.
	<p>C11-</p> <p>Contribuer à l'action de la communauté éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation. - Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre. - Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs. - Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.
	<p>C12-</p> <p>Coopérer avec les parents d'élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents. - Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel. - Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves

De quoi parle-t-on?

<p>C13-</p> <p>Coopérer avec les partenaires de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires. - Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux. - Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.
<p>C14-</p> <p>S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. - Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques. - Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. - Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

<p>P 1.</p> <p>Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p>	<p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire. . Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. <p>En particulier, au collège</p> <ul style="list-style-type: none"> . Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.
<p>P 2.</p> <p>Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. - Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. - Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève. <p>En particulier, à l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> . Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école. . Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.
<p>P 3.</p> <p>Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation. - Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers. - Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio- - Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

P 4.

Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent. **En particulier, à l'école**
 - . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
 - . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
 - . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
 - . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
 - . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

De quoi parle-t-on?

P 5.

Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation

Pourquoi cette focale?

Enjeux historiques

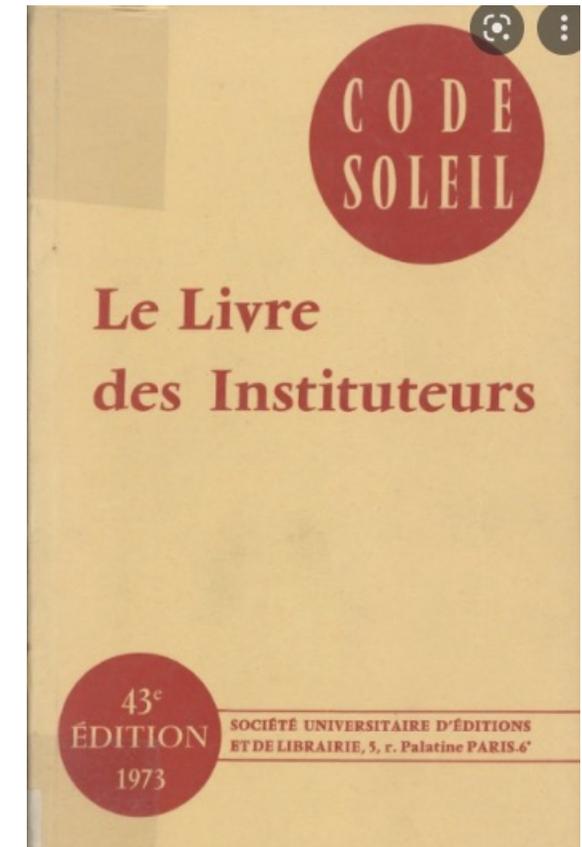
« Pour obtenir un brevet d'enseignement, avant la Révolution tranquille¹, les institutrices et les instituteurs devaient être moralement irréprochables. L'historienne Thérèse Hamel (1991) souligne que le climat académique dans les écoles de formation des maîtres était calqué sur celui des couvents. La discipline était sévère. Les futurs enseignants ne pouvaient se laisser distraire par les bruits du monde. Ils étaient formés pour incarner des vertus religieuses auprès des élèves et de leurs parents. »

Cela a bien changé...!!

Pourquoi cette focale?

Enjeux historiques

« Un texte comme le Code Soleil, qui fut durant des décennies le livre de référence de générations d'instituteurs, marque bien cette place privilégiée de **l'exigence éthique dans le statut de l'enseignant**. L'ouvrage s'ouvre par un chapitre consacré à la «morale professionnelle » : c'est dire l'importance de celle-ci dans la définition même du métier. De même que l'école vise moins l'inculcation de connaissances que la réalisation d'une éducation à la fois morale et civique (§ 16), de même le maître enseigne moins, en fin de compte, par sa culture et les savoirs qu'il a acquis que par sa personne.

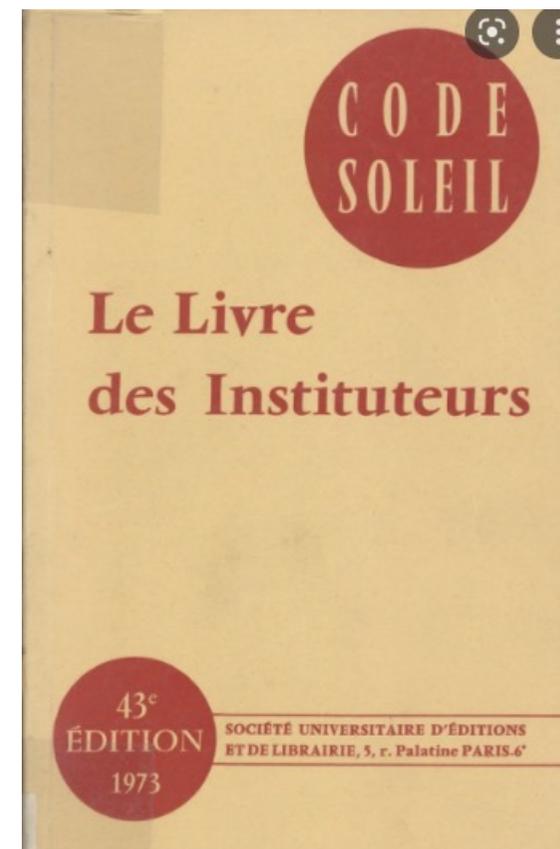


Pourquoi cette focale?

Enjeux historiques

« La première exigence de l'éducateur est la maîtrise de soi , car « on ne règne sur les âmes que par le calme » (§ 15). L'instituteur doit « s'imposer à lui-même les disciplines dont il doit être le protagoniste » (§ 5) : **ponctualité, patience, sens de l'effort et du travail bien fait, goût de l'ordre , de l'épargne, sont ainsi des nécessités déontologiques**, parce qu'on ne peut enseigner aux autres des vertus que l'on ne pratiquerait pas soi-même. L'enseignant est d'abord un « modèle » ; et à ce titre il enseigne moins par ce qu'il dit que par ce qu'il fait, et en dernier ressort par ce qu'il est. »

(Galichet, Ethique et déontologie de l'enseignement, 1999)



Pourquoi cette focale?

Enjeux politiques

- Le concours et son évolution comme point d'attention de cette compétence
 - Epreuve d'entretien motivationnel
 - Levier de transformation fort
 - D'un « allant de soi » vers une « compétence qui s'acquiert »
-

Pourquoi cette focale?

Enjeux sociétaux

« Une autre donnée vient également modifier en profondeur l'éthique traditionnelle de l'enseignement. **La convention de 1989 sur les droits de l'enfant, en introduisant l'idée d'une certaine citoyenneté déjà présente** (et non pas future) de l'enfant, crée pour les enseignants des obligations nouvelles auxquelles ils devront bien finir par se plier. Ainsi l'article 12 reconnaît à l'enfant capable de discernement « le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Même si les rédacteurs de ce texte pensaient d'abord aux procédures de divorce ou de séparation , au droit de la famille qui jusqu'alors n'accordait que peu de place aux désirs et à la parole des enfants, il est difficile de ne pas reconnaître que l'école est , elle aussi, une question qui « intéresse » l'enfant ! » (Galichet, 1999)

La formation des enseignants aux questions éthiques et déontologiques pourrait alors s'organiser, si une telle hypothèse se confirme, selon quatre grandes lignes de force

1. **En privilégiant une clinique des situations concrètes, c'est-à-dire en proposant un travail d'analyse critique à partir d'un panel de situations professionnelles (réelles ou fictives, typiques ou banales) problématisées.**
2. En reconnaissant la pertinence d'une lecture contextualiste, lecture selon laquelle les décisions pour être justes exigent de tenir compte de certaines caractéristiques contextuelles pertinentes.
3. **En initiant les futurs professeurs à un travail d'énonciation déontologique.** Il s'agit tout d'abord de voir comment le cas singulier étudié a un «air de famille» avec d'autres cas et peut être regroupé dans un ensemble plus large pour, dans un second temps, élaborer des propositions qui s'énoncent en termes praxéologiques, c'est-à-dire sur le registre du recommandable, du souhaitable ou de l'inacceptable, propositions se situant au carrefour du droit (le permis/le défendu), de l'éthique (le bien/le mal) et de l'applicable (le possible).
4. **Enfin, en organisant la formation par groupes de pairs** puisqu'il s'agit d'échanger et de délibérer, de manière régulière, pour se donner des points de repère et, au-delà, cultiver une posture de vigilance.

Je vous propose un travail par 2

1 Vous choisissez une compétence (ici au bout de la flèche)

<p>C6-</p> <p>Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p>	<p>Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.</p> <p>Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.</p> <p>Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.</p> <p>Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.</p> <p>Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.</p> <p>Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.</p> <p>Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.</p>
--	--



2 vous trouvez une situation acceptable

Rendu des évaluations / des contrôles dans un ordre aléatoire et sans commentaire oral

3 vous trouvez une situation inacceptable

Rendu des évaluations dans l'ordre croissant des notes avec commentaire individuel à la classe

A quoi sert le travail qu'on vient de faire?

Aujourd'hui	Au concours
On est partis d'une compétence professionnelle	On vous pose une situation professionnelle: <i>Ex:</i> Un élève de votre classe, contrarié par une de vos réflexions, se met en colère, crie et se lève pour partir. Que faites-vous ?
On a trouvé une illustration en classe ou à l'école de cette compétence	Vous allez devoir décrire l'inacceptable de cette situation
On a trouvé un cas de figure qui n'était pas dans le cadre de cette compétence	Et remonter à la compétence professionnelle pour proposer une solution / une situation acceptable
Top down	Buttom up